

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 8 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le mardi 8 décembre à 18h, le Comité Syndical du PETR Pays Comminges Pyrénées, régulièrement convoqué le mercredi 2 décembre 2020 s'est réuni à distance en visioconférence via ZOOM sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI, Président.

**Délégués titulaires présents : 42 (avec le Président)**

CC Cagire Garonne Salat (11)

Jean Claude DOUGNAC – Jean Pierre DUPRAT  
René ERTLEN - Philippe GIMENEZ  
Raymond JOUBE - Marie Christine LLORENS  
Maryse MOURLAN - Raymond NOMDEDEU  
Corinne ORTET – Brigitte SEGARD  
Daniel WEISSBERG

CC Cœur et Coteaux du Comminges (19)

Magali GASTO OUSTRIC - Alain FRECHOU  
Claire VOUGNY - Julien LACROIX - Philippe BRILLAUD  
Gilbert SIOUTAC - Céline LAURENTIES BARRERE  
Laure VIGNEAUX - Jean Charles DASQUE  
Alain BOUBEE - Elisabeth ROUEDE  
Jean Claude DURROUX - Jean Michel LOSEGO  
Jérôme ADOUE - Jean Yves DUCLOS  
Jean François CAZAUX - Michel DE GAULEJAC  
Emilie SUBRA – Pierre SAFORCADA

CC Pyrénées Haut-Garonnaises (11)

Alain PUENTE - Bernard PRINCE  
Michel LADEVEZE - Phillipe CRAMPE - Serge HUET  
Eric AZEMAR - Patrick SAULNERON - Bernard DUMAIL  
Jean Pierre REBONATO - Gérard BRILLET  
John PALACIN

**Délégués titulaires excusés :**

CC Cagire Garonne Salat

Michel Claude ABADIE

**Délégués suppléants présents ayant voix délibérative : 6**

CC Cagire Garonne Salat (1)

Henri GOIZET

CC Cœur et Coteaux du Comminges (4)

Michel AUBERDIAC – Monique REY  
Annabelle FAUVERNIER - Sébastien DAVAND

CC Pyrénées Haut-Garonnaises (1)

Serge COLLA

**Délégués suppléants présents sans voix délibérative :**

CC Cagire Garonne Salat

Dominique PONTICACCIA – Raoul RASPEAU  
Jean Charles ROSELLO – Rose MARIE DEDIEU

**Délégués suppléants excusés :**

CC Cagire Garonne Salat

Claudette ARJO - Arlette BALLESTER

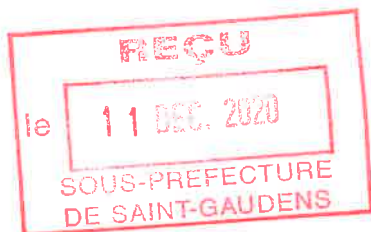
CC Cœur et Coteaux du Comminges

Michel DESSENS

Délégués en  
exercice : 52

Délégués présents  
avec voix  
délibérative : 48

Quorum atteint  
48



## Délibération n°2020-04-05

### Portage du fonctionnement de la couveuse maraîchère du Comminges

Considérant les objectifs de développement agricole visés par le Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Comminges, animé par le Pays Comminges Pyrénées,

Considérant l'étude de faisabilité « couveuse maraîchère du Comminges » menée par le BGE Comminges et rendue le 02 juillet 2019,

Considérant l'avis favorable du bureau syndical, en date du 1<sup>er</sup> décembre 2020, sur le projet de portage d'une couveuse maraîchère par le Pays Comminges Pyrénées,

Monsieur le Président rappelle que le Pays anime pour le compte de ses 3 communautés de communes membres un Projet Alimentaire Territorial, visant à coordonner des actions pour rapprocher production et consommation locales.

Sur les actions visant la diversification des productions agricoles, a été partagé, durant les travaux préalables du PAT, le constat d'un déficit de productions maraîchères sur le Comminges. S'est alors engagé un travail de développement des productions maraîchères au travers notamment de 2 actions complémentaires inscrites dans le cadre du PAT :

- Une animation TERRA RURAL portée par le Pays Comminges Pyrénées pour encourager la conversion des hectares agricoles propices en exploitation maraîchère (portage Pays Comminges Pyrénées, réalisation 2020 -2021).
- Une étude de faisabilité pour la mise en place d'une couveuse maraîchère sur le Comminges (étude réalisée en 2019 par BGE31) qui confirme le déficit de productions maraîchères et la pertinence d'une action volontariste en matière d'installation de maraîchers.

Les couveuses d'entreprises sont des structures accueillant les porteurs de projet en amont de la phase de création effective de l'entreprise. Pendant 1 à 3 ans, les « couvés » bénéficient d'un statut particulier « contrat CAPE » leur permettant de tester leur projet de création grâce à un hébergement juridique et comptable et à une offre d'accompagnement technique.

Sur le Comminges, BGE31 anime déjà une couveuse « multi-activités » mais qui, au regard des équipements et foncier nécessaires pour créer un espace test d'une couveuse agricole, n'a pas développé un accompagnement pour des porteurs de projets maraîchers.

Trois espaces test sont en projet sur le Comminges, pour accueillir les activités d'une couveuse maraîchère du Comminges et permettre à maximum 7 « couvés » en simultanément de tester leur projet :

- l'espace test de Blajan, avec des investissements menés par la communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges
- l'espace test d'Huos, avec des investissements menés par la SCIC les Jardins du Comminges
- l'espace test de Ganties, avec des investissements envisagés par la communauté de communes Cagire Garonne Salat.

Au-delà de ces investissements, l'accompagnement technique, comptable et juridique ainsi que les frais courants de la couveuse (assurance, électricité, eau...) sont estimés à environ 10 000 € par an et par couvé, avec un potentiel d'accueil de 7 couvés sur les 3 espaces test.

Pour porter ce fonctionnement, et au-delà, assurer le lien entre les différents espaces test, faire des actions de communication collective, garantir les échanges entre les différents partenaires du projet, assurer la complémentarité avec l'action TERRA RURAL, Monsieur le Président propose au comité

syndical que le Pays Comminges Pyrénées porte, pour le compte des 3 communautés de communes le portage du fonctionnement de la couveuse maraîchère du Comminges.

**Le Comité Syndical,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

**Article 1**

Approuve le principe du portage du fonctionnement de la couveuse maraîchère du Comminges par le Pays Comminges Pyrénées.

**Article 2**

Mandate Monsieur le Président pour affiner le plan de financement de l'opération, en lien avec les partenaires techniques du projet et en sollicitant les cofinanceurs potentiels.

**Article 3**

De prévoir les ressources nécessaires au projet, qui seront présentées lors du prochain débat d'orientations budgétaires.

Pour extrait certifié conforme,  
Le président,

Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le : **11 DEC. 2020**  
Et publication, affichage ou notification le : **11 DEC. 2020**

